

## Notice explicative pour la Déclaration de cession effectuée par les Distributeurs en gros de médicaments vétérinaires

- Le fichier 5-DG-ATB.xlsx est à compléter pour chaque **Distributeur en gros de médicaments vétérinaires** cédant des médicaments vétérinaires comportant une ou plusieurs substances antibiotiques.

- Le **nom du fichier doit être modifié** de manière à préciser l'entreprise et la période concernée :

5-DG-ATB-ANNEE-ENTREPRISE.xlsx, avec ENTREPRISE correspondant au nom de l'entreprise en toutes lettres. *Par exemple, 5-DG-ATB-2017-ENTREPRISE\_X.xlsx*

- Ce fichier doit être transmis par voie électronique, avant la fin du premier trimestre de l'année qui suit celle de la cession, et envoyé à l'adresse suivante : [cessionatb@anses.fr](mailto:cessionatb@anses.fr)

Ci-dessous des précisions concernant les données à déclarer :

Variable	Description	Format de la variable
Numéro de l'établissement	Numéro de dossier attribué par l'ANMV lors de la demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement pharmaceutique vétérinaire	NUMERIQUE
Dénomination du médicament	Nom du médicament vétérinaire tel que défini dans le paragraphe 1. du Résumé des Caractéristiques du Produit	TEXTE
Forme pharmaceutique	Forme pharmaceutique telle que définie dans le paragraphe 3. du Résumé des Caractéristiques du Produit	TEXTE
Libellé de la présentation (Contenu en poids, en volume ou en unités de prises)	Description de la présentation (contenu en poids, en volume ou en unités de prises) telle que décrite dans le paragraphe 8. du Résumé des Caractéristiques du Produit. Par exemples : Boîte de 1 flacon de 100 mL, Boîte de 10 sachets de 100 g, Sac de 5 kg...	TEXTE
Code article international (Code GTIN)	Code article international (Global Trade Item Number) identifiant la présentation commercialisée	NUMERIQUE
Nombre d'unités	Nombre d'unités vendues pour chaque présentation de chaque médicament cédé	NUMERIQUE
Numéro du DPE	Numéro du Domicile Professionnel d'Exercice du vétérinaire destinataire de chaque médicament cédé	NUMERIQUE